

LOT N°01: ETANCHEITE		U	Q archi	Q corr.	PU	PT
Pos	Désignation					
3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES						
3.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	ENS	1			au lot n°2
	WC Chimique pour la durée du chantier	ENS	1			mis à disposition par la commune
	Autres équipements mis à la disposition de la commune (Bureau de chantier, Réfectoire / vestiaire de chantier)					
	<i>Localisation : selon PGC et accord CSPS</i>					
3.1.2	CLOTURE DE CHANTIER	ENS	1			au lot n°2
	<i>Localisation : pour fermeture du chantier en périphérie de celui-ci</i>					
3.1.3	SIGNALISATION, BALISAGE, PANNEAUX	ENS	1			au lot n°2
	<i>Localisation : au droit de l'accès chantier</i>					
3.1.4	NETTOYAGE DU TERRAIN PENDANT ET EN FIN DE CHANTIER	ENS	1			compris
	<i>Localisation : selon plans</i>					
3.1.5	PANNEAU DE CHANTIER	ENS	1			au lot n°2
3.1.6	NOTE DE CALCULS DE DIMENSIONNEMENT DES EP	ENS	1		50	50
3.2 ECHAFAUFRAGE						
3.2.1	ECHAFAUFRAGE	ENS	1			au lot n°2
	<i>Commun à tous les lots</i>					
	<i>En cas de retard de l'un des corps d'état devant utiliser l'échafaudage, les frais de mise à disposition supplémentaire seront impactés à l'entreprise défaillante.</i>					
3.3 TRAVAUX DE DEPOSE						
3.3.1	Dépose des bandes solins	Maison Médicale	ML	22	2	44
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.2	Dépose des relevés	Maison Médicale	ML	130	5	650
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.3	Dépose des éléments de toiture divers	Maison Médicale	ENS	1	200	200
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.4	Dépose et repose de projecteur	Maison Médicale	U	1	40	40
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.5	Enlèvement et remise en place de la protection lourde en gravillons	Maison Médicale	M2	276	14,5	PM
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.6	Enlèvement de la protection lourde en gravillons	Maison Médicale	M2	276	65	1794
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.7	Enlèvement de l'isolation existante	Maison Médicale	M2	276	6,5	1794
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.8	Évacuation des matériaux déposés et des gravois	Maison Médicale	M2	276		compris
	<i>Localisation : terrasses des bâtiments</i>					
3.3.9	Dépose et évacuation des chutes EP compris dauphin en fonte	Maison Médicale	ML	16	10	160
	<i>Localisation : au droit des chutes verticales</i>					
3.3.10	Dépose des boîtes à eau béton existante + rebouchage	Maison Médicale	ens	4	150	600
	<i>Localisation : au droit des chutes verticales</i>					
3.4 BICOUCHE, PENTE 0 à 5%, PROTECTION LOURDE, AVEC ISOLANT						

3.4.1	ÉTANCHEITE PARTIE COURANTE avec mise en place d'une isolation en polyuréthane avec $R \geq 3,3$ $m^2.K/W$, épaisseur 80mm	Maison Médicale	M2	276	58	19 320.
<i>Localisation : terrasses des bâtiments selon plans architectes</i>						
3.4.2	RELEVES ACROTERES NEUF	Maison Médicale	ML	130	28	3640
<i>Localisation : ensemble des relevés du poste précédent</i>						
3.4.3	ÉTANCHEITE ET ISOLATION DES RELEVES	Maison Médicale	ML	130	22	2860
<i>Localisation : ensemble des relevés du poste précédent</i>						
3.4.4	PROTECTION LOURDE	Maison Médicale	M2	276	6	1656
<i>Localisation : terrasses des bâtiments selon plans architectes</i>						
3.5 ÉTANCHEITE DES ELEMENTS BETON						
3.5.1	ÉTANCHEITE DES ELEMENTS DEBORDANTS	Maison Médicale	M2	5	80	400
<i>Localisation : pour étanchéité des éléments débordants casquettes, entrée kiné</i>						
3.6 OUVRAGES DE ZINGUERIE						
3.6.1	DESCENTES E.P. RAL 7016	Maison Médicale	ML	16	16	256
<i>Localisation : en façade suivant plan exécution pour évacuations des EP extérieures</i>						
3.6.2	BOITE A EAU ZINC RAL 7016	Maison Médicale	ENS	4	65	260
<i>Localisation : pour étanchéité des éléments débordants casquettes, entrée kiné</i>						
3.7 OUVRAGES DIVERS						
3.7.1	ENTREES DES EAUX PLUVIALES (EEP)	Maison Médicale	U	4	80	320
3.7.1.1	EN ACROTERE RAL 7016 + BOITE A EAU ZINC	Maison Médicale	U	0	50	100
<i>Localisation : évacuation des EP en acroterie</i>						
3.7.1.2	TROP PLEIN = BARBACANES RAL 7016	Maison Médicale	U	2	50	100
<i>Localisation : pour terrasses suivant plans</i>						
3.7.2	TUYAUX FONTE EN PIED DE DESCENTE D'EAUX PLUVIALES RAL 7016	Maison Médicale	U	4	6	240
<i>Localisation : au droit des chutes verticales</i>						
3.7.3	SORTIES EN TOITURE	Maison Médicale	U	0	50	PM
<i>Localisation : pour sorties en toitures terrasses</i>						
- diamètre 80						
- diamètre 100						
- diamètre 125						
- crosses						
3.7.4	CROCHETS DE SERVICE	Maison Médicale	ENS	1	125	125
<i>Localisation : en couverture</i>						
3.7.5	BANDE DE SOLIN	Maison Médicale	ML	22	11,5	253
<i>Localisation : au droit des éléments verticaux (murs, cheminées)</i>						
3.7.6	CAROTAGE pour EP et Trop plein	Maison Médicale	ENS	1	500	500
<i>Localisation : au droit des éléments verticaux (murs, cheminées)</i>						
3.7.7.	REEMPLACEMENT DU SKYDOME 800x800	Maison Médicale	ENS	1	1260	1260
3.8 Couverture						

3.8.1	Couverture standard
3.8.2	Plus value à la position ci-avant pour la VARIANTE LIBRE A L'ENTREPRISE POUR LA REHAUSSE D'ACROTERES ET COUVERTINE ALU LAQUE

ML	130	50	2200	PM
----	-----	----	------	----

ENS	1	30	42232	30
-----	---	----	-------	----

3.9 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (DOE)

MONTANT TOTAL HORS TAXES	=	42 232
T.V.A. 20,00%	=	8 446,40
MONTANT TOTAL TOUTES TAXES	=	50 678,40

EN TOUTES LETTRES :

Nota : Les devis quantitatifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. Chaque entreprise est tenue de vérifier les devis et de les modifier le cas échéant en fonction de sa technicité et de ses possibilités. Elle en prendra l'entièr responsabilité et aucune réclamation ne pourra être prise en compte après l'acceptation du marché. Le présent devis descriptif et quantitatif n'est nullement limitatif suite de quoi l'entrepreneur est tenu d'exécuter l'ensemble des ouvrages décrits ou non, dans un parfait état de finition, en tout points de vue et en accord avec les conditions et prescriptions des documents techniques unifiés et normes françaises, dont la dernière édition, à la date de soumission, fait implicitement partie des spécifications du présent lot. Ainsi que tous les règlements et décrets complétant ou modifiant les documents susvisés connus au jour de la soumission. L'entrepreneur pourra présenter toutes les variantes susceptibles d'apporter, soit une moins value en respectant les caractéristiques du projet, soit une amélioration des prestations en conservant le coût global des travaux. Les entreprises devront se rendre compte sur place des difficultés d'accès et d'exécution. Aucune Plus-Values ne pourra être exigée après la signature.

L'ENTREPRENEUR, LE 13/01/23 CACHET ET SIGNATURE

TEC-EST Sarl
2 rue des Feivres
57070 METZ
03 55 00 37 72
Siret 808 163 729 000 29